

En ce 8 mars, Journée internationale des droits des femmes 2022, une mobilisation importante a lieu dans le monde et en Belgique.

La Commission européenne a annoncé une directive contre les violences faites aux femmes. Chaque jour, 7 femmes meurent dans l'Union Européenne, victimes de violences sexistes, la plupart du temps de la part de leur partenaire.

La lutte contre les violences conjugales, dont les femmes sont les principales victimes et contre les violences intrafamiliales (qui peuvent concerner des enfants, des aînés, des personnes vulnérables) est une priorité d'action du Plan Zonal de Sécurité de la zone de police SECOVA pour la période 2020-2025.

En effet, les chiffres, que ce soient des interventions policières ou des interventions du service d'assistance aux victimes, après avoir connu un pic en 2020, restent constants d'années en années et ne montrent pas vraiment d'amélioration. Derrière ces chiffres*, se cachent des réalités terribles, qui font vivre aux victimes un enfer, allant du harcèlement, aux menaces, aux violences physiques et sexuelles, à de la violence psychique, économique, ...et qui mènent trop souvent à des drames. Les enfants sont également les premières victimes de cette violence.

La prise en compte de ces situations complexes réclame des prises en charge spécialisées et pluridisciplinaires. Evaluer la dangerosité des situations et protéger les victimes sont nos priorités. L'accent est mis depuis plusieurs années sur la formation des policiers et sur une meilleure connaissance de ce phénomène.

Les cinq communes de la zone de police Secova ont décidé de s'associer pour créer un réseau intercommunal multidisciplinaire afin de lutter contre les violences intrafamiliales. La synergie existe déjà entre le service d'assistance policière et les services sociaux, la mobilisation existe au sein de la zone de police avec son axe prioritaire centré sur les VIF. Ces bases permettent de développer un réseau de partenaires et un plan de lutte intégré utilisant toutes les ressources locales

C'est dans ce cadre, que les cinq Bourgmestres ont aussi décidé de poser un geste fort et de répondre à l'appel à projets « *Impulsion contre les violences intrafamiliales* » du SPF Intérieur. La candidature à ce projet est portée par la commune de Chaudfontaine et implique toutes les communes et la zone de police. Les services sociaux des communes sont les premiers relais impliqués.

STOPP VIF (SERVICES DE TERRAIN OEUVRANT POUR LA PREVENTION ET LA PRISE EN CHARGE DES VIOLENCES INTRAFAMILIALES) est le nom retenu pour ce dispositif d'action, que nous voulons consacrer à la lutte contre les VIF.

Ce dispositif s'articulera autour des axes suivants :

- La formation des professionnels
- La mutualisation des ressources pour l'hébergement d'urgence encadré à destination des victimes
- Le développement de stratégie pour l'hébergement encadré des auteurs
- Les groupes de soutien pour les enfants et adolescents victimes ou témoins
- La création de protocoles communs d'intervention en faveur des victimes et des auteurs, mineurs et majeurs
- La sensibilisation du grand public, les citoyens seront sollicités via les conseils consultatifs pour

récolter leurs souhaits et idées.

Cette approche globale devra aussi s'accompagner d'une approche préventive via l'éducation permettant de penser autrement les questions de genre et les modèles qui sont véhiculés au travers des différentes activités.

Pour marquer le 8 mars, une enquête Femmes en temps de Covid -19, commandée par le Parlement européen -conduite entre le 25 janvier et le 3 février- dans les 27 états-membres, a demandé à 26.741 femmes, quel a été l'impact du Covid-19 sur les violences faites aux femmes. 36% de femmes belges ont jugé que la pandémie avait eu un impact important et 34% un impact léger. 44% des femmes belges ont repris les violences contre les femmes comme priorité dans les questions de genre traitées par les autorités européennes.

Les points relevés par ces femmes pour réduire cette violence :

- Faciliter les déclarations concernant la violence subie, y compris aux services de police
- Augmenter les ressources d'aide
- Former les autorités policières et judiciaires
- Favoriser l'éducation sur ce sujet

Nous pensons que ce dispositif de proximité va permettre de répondre mieux aux attentes des femmes et de mieux lutter contre ce phénomène.

***Quelques chiffres :**

Dans la zone de police, les faits enregistrés en VIF (violence intrafamiliale)

ZP SECOVA	2018	2019	2020	2021
VIF physique couple	93	107	153	108
VIF COUPLE TOTAL Physique, sexuelle, psychique, économique	210	233	301	202
VIF autres membres TOTAL Physique, sexuelle, psychique, économique	40	36	45	29

Parmi ces chiffres, la VIF physique dans le couple a été exercée dans 90,7% des faits par des hommes.

Le service d'assistance aux victimes a enregistré en 2020 : 61 interventions pour des faits de VIF sur un total de 370 interventions.

